

## POINT DE PRESSE DES DELEGUES DES CANDIDATS DE L'OPPOSITION

Ayant pour mission de représenter les candidats des partis politiques en compétition à la CENI nationale et conformément aux dispositions de l'article 74 du Code électoral, les délégués des candidats de l'opposition tenons par le présent point de presse à informer l'opinion nationale et internationale de ce qui se passe à la CENI nationale quant au recensement des résultats sur le plan national.

Du 14 au 17 avril 2016, nous avons pris part aux travaux du recensement des procès verbaux des Bureaux de vote en provenance de quelques démembrements de la CENI.

Le recensement des résultats faut-il le rappeler, est un travail méthodique et méticuleux qui consiste à examiner les quatre exemplaires sériés des procès verbaux de couleur non identique, bureau de vote par bureau de vote, c'est-à-dire la régularité des voix obtenus par candidat et leur conformité au suffrage exprimé en rapport aux bulletins nuls s'il y en a eu. Ce travail doit être effectué en présence des délégués des candidats comme le stipule l'article susmentionné.

Recenser des résultats électoraux, c'est poser des questions si irrégularité est constaté sur un procès verbal à l'effet d'obtenir de renseignements nécessaires ; c'est aussi obtenir et être en mesure de connaître les résultats de son candidat à la fin de l'opération car, recenser étymologiquement veut dire : compter ou évaluer les éléments d'une grandeur nombrable c'est-à-dire dénombrer ou quantifier. Mais comment peut-on dénombrer à la fin d'une opération de recensement si on ne peut pas prendre note de ce dont on recense, si l'on ne doit pas poser de question ?

C'est malheureusement dans cette condition que nous, délégués des candidats opposés au candidat Idriss Deby Itno avons travaillé 4 jours durant. Nous avons été autorisés à accéder à la salle de saisie et de contrôle mais nous ne sommes pas autorisés à poser des questions aux agents de saisie, ni à prendre des notes. De plus, nous sommes privés de nos téléphones portables tandis que ceux du MPS utilisent librement les leurs. Ainsi, refusant de cautionner le faux qui est entrain d'être mis en place par la CENI et son organe technique le BPE, nous, délégués des candidats avons décidé en date 17 avril 2016 de nous retirer du processus de dépouillement des résultats. Par conséquent, les délégués des candidats de l'opposition ne se reconnaissent pas dans les opérations de recensement des résultats. Ce travail de recensement des résultats de tous les bureaux de vote de l'intérieur et de l'extérieur a commencé de façon non conforme aux dispositions du code électoral et se poursuit en toute illégalité.

Fait à N'Djamena le 19 avril 2016

Pour les délégués des candidats de l'opposition

Le port parole

MAKIDO DORMBAYE